



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 9 février 2022

CARTON PLEIN POUR L'ODYSSÉE



RELATIONS PRESSE

Mairie d'Aulnay-sous-Bois
1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 56
93602 Aulnay-sous-Bois CEDEX

Téléphone : 01 48 79 44 55
maire@aulnay-sous-bois.com

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Odyssee
8 Rue Gaspard Monge
93600 Aulnay-sous-Bois
Tél. 01 82 37 09 00
www.lodysee-aulnaysousbois.fr

Ouvert le 28 juin 2021 et inauguré en présence du Premier ministre Jean Castex, l'Odyssee est l'un des plus grands complexes aquatiques d'Île-de-France. Il servira de site d'entraînement lors des Jeux olympiques de Paris 2024. L'an dernier, 118 664 visiteurs ont franchi ses portes. Fort de ce succès, l'Odyssee s'est adapté à la demande et a modifié ses horaires en début d'année.

- **En période scolaire** : ouverture tous les jours à 9h et réduction de la fermeture méridienne le week-end, qui ne sera plus que d'une heure (13h-14h).
- **En période de petites vacances** : harmonisation des horaires du lundi au vendredi (10h-20h) et horaires inchangés le week-end.
- **En période estivale** : ouverture de 10h à 20h les lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, et de 10h à 21h (nocturne) les mardi et vendredi.

Ces horaires s'appliquent à l'ensemble des univers aquatique, balnéothérapie et fitness.

Le 15 décembre 2021, le conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois a validé la reprise par l'UCPA de la gestion et de l'animation de l'Odyssee. Dans un objectif de continuité de service, l'UCPA s'est engagé à reprendre tous les salariés actuels et à maintenir, dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs, l'ensemble des activités pour les publics individuels, scolaires et clubs.

Éducateur sportif de métier et partenaire des collectivités, l'UCPA propose et développe une pratique sportive au service de l'intérêt général, et ce dans le respect de l'ambition politique des territoires. L'UCPA gère et anime 36 équipements aquatiques dans toute la France pour le compte des collectivités. En lien avec son projet associatif et éducatif en faveur du sport, l'UCPA contribue au développement de l'offre aquatique en France avec pour priorités :

- développer l'apprentissage de la nage chez les enfants et adolescents
- favoriser l'accès aux pratiques aquatiques et nautiques dans les meilleures conditions de sécurité
- faire découvrir les bénéfices santé de l'eau et de la natation.